



FORMATIONS AUX MÉTIERS DU SANITAIRE & SOCIAL

1

Programme pédagogique de formation¹

PRÉPARATION AU CAP : ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Formateur en charge : KOUSSALOUKA Aphy
(DEAS –CAP Petite enfance. 2 ans d'expérience)

Edition 2017

¹ Etabli selon les dispositions de l'article L6353-1 code du travail.

SOMMAIRE

<i>PRÉAMBULE</i>	3
<i>INTRODUCTION</i>	3
<i>DISPOSITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS À LA FORMATION</i>	3
<i>OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION</i>	4
<i>PÉRIODES DE FORMATION EN CENTRE</i> <i>Les enseignements techniques et professionnels</i>	4
<i>DÉMARCHES ET METHODES</i>	5
<i>TECHNOLOGIE ET ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</i>	6
<i>ÉVALUATION CONTINUE EN COURS DE FORMATION</i>	6
<i>PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL</i> <i>Objectifs et durée</i>	7
<i>DÉFINITION DU MÉTIER</i>	7

PRÉAMBULE

Le projet, pour l'équipe de l'association ADPE, s'inscrit dans une philosophie écologique et environnementale.

Sa conception prend en considération :

- Les enjeux économiques et écologiques
- Les candidats souhaitant acquérir une qualification dans le domaine d'accompagnement éducatif en petite enfance.
- La conscience croissante quant aux évolutions de la société française.

INTRODUCTION

L'organisme de formation ADPE s'engage à former des candidats pour le métier d'Accompagnant Educatif Petite Enfance. Ceci en partenariat avec, entre autres, le fond social européen, le pôle emploi, OPCA ainsi que tout autre organisme partageant les mêmes enjeux économiques et sociaux.

Cette formation est mise en place en vue de former des professionnels de la petite enfance en tenant compte de la diversité des individus (âge, aptitude, motivation, évolution professionnelle, recherche d'emploi...).

La formation est certifiée par l'obtention du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, un diplôme de niveau V. Elle se réalise suivant les dispositions générales suivantes :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS À LA FORMATION

- Niveau d'entrée :** *VI - de la 6ème à la fin de 3ème*
- Prérequis :** *Posséder les connaissances en français et en mathématiques*
- Mode de sélection :** *Entretien & Test de Niveau*
- Public concerné :**
- *Demandeurs d'emploi (AIF – CSP, etc.)*
 - *Public dans le cadre du CIF*
 - *Salarié*
 - *Salarié dans le cadre du DIF / CPF*
- Durée :** de 6 mois à 9 mois (la réduction des parcours est appliquée selon les dispositions de l'arrêté du 26-4-1995 et du 5-8-1998 ; D. n° 92-109 du 30-1-1992- BO 17 avril 2001) (dont 30% du temps de la formation réalisé sous forme de stage en milieu professionnel)
- La langue** Français
- Les effectifs :** 10 stagiaires minimum – 15 stagiaires maximum par classe
- Tarifs :** 14€/h (Non Assujetti à la TVA)
- Dispositifs de financement possibles :**
- CIF
 - DIF /Autofinancement/CPF
 - Période de professionnalisation

Financeurs éventuels : - OPCA – Employeur – Régions – Pôle emploi – Autofinancement

Fréquence de la formation : Du lundi au vendredi : 09h – 12h30 / 13h30 – 17h. (Sauf jours Fériés cf. jours de fermeture du centre)

Niveau de sortie et certification : *V – Certificat d’Aptitudes Professionnelles. Examen national Organisé par le Ministère de l’Education Nationale*

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

- **Communication** : accueil de l’enfant et des parents, écoute, observation, transmission d’informations.
- **Organisation** : des activités en fonction des besoins de l’enfant, gestion des arrivées et des départs, des consignes données et des ressources du milieu.
- **Réalisation** : soins d’hygiène et de confort de l’enfant, préparation, aide à la prise des repas et des collations, sécurisation des espaces de vie de l’enfant.
- **Accompagnement** : de l’enfant dans l’acquisition du langage et de l’autonomie, dans son développement affectif et intellectuel, apprentissage des règles de vie sociale.

4

PÉRIODES DE FORMATION EN CENTRE

Les enseignements techniques et professionnels

Enseignements théoriques liés à la pratique professionnelle : la formation comprend des cours de **biotechnologies santé-environnement**, de sciences et **techniques médico-sociales**, d’**animation**, de **nutrition et collations**, ou encore d’**entretien des locaux**.

Enseignement professionnel : il se divise en 3 types d’activités correspondant au référentiel du métier.

- Prise en charge de l’enfant à domicile :

- Nutrition et alimentation de l’enfant de 0 à 6 ans (alimentations lactée et diversifiée, éducation alimentaire...)
- Aménagements spécifiques du logement
- Sciences médico-sociales
- Techniques de puériculture
- Soins d’hygiène et de confort
- Biologie générale et appliquée
- Développement de l’enfant et de sa socialisation
- Prévention des accidents domestique

- Accompagnement éducatif de l'enfant :

- Environnement de l'enfant en collectivités notamment l'organisation des locaux, l'aménagement des espaces, la connaissance des matériels et des produits
- Intégration dans une équipe
- Prévention Santé Environnement

- Techniques de services à l'utilisateur :

- La préparation et au service des collations et des repas
- La gestion des stocks de produits et de matériels
- L'entretien des locaux et des équipements

DÉMARCHES ET MÉTHODES

La présentation du référentiel de certification n'implique pas une progression linéaire et déterminée pour chacun des savoir-faire et savoirs.

Il est indispensable, pour donner un sens aux apprentissages et de la cohérence à la formation, de construire un plan de formation avec une succession de séquences qui mettent en relation les fonctions, les compétences et les savoirs en prenant appui sur des situations professionnelles.

La démarche à mettre en œuvre est une démarche inductive qui à travers une pédagogie active développe l'autonomie et favorise la relation au savoir en impliquant l'apprenant dans les situations d'apprentissage. La mise en œuvre de la démarche se déroule en 3 phases :

La contextualisation ou le repérage des éléments de la situation professionnelle et la mise en relation de ces éléments. Cette phase permet de s'impliquer et d'accéder plus facilement aux savoirs :

- La décontextualisation ou la recherche des constantes et leur généralisation à partir de plusieurs situations. Cette phase permet de structurer les apprentissages et d'acquérir des notions abstraites.
- La recontextualisation ou l'analyse d'une ou de plusieurs nouvelles situations. Cette phase permet de réinvestir les acquis.

La méthode à privilégier lors de la phase de contextualisation est la méthodologie de résolution de problèmes.

Pour chaque situation professionnelle, l'enseignant guide l'apprenant pour appréhender la situation dans sa globalité ainsi que ses différentes composantes afin de cerner la commande de travail et le problème à résoudre avant de réaliser l'action.

	Identifier le problème posé
	Identifier les éléments de la situation
	Mettre en relation les éléments de la situation
Situation professionnelle	Mobiliser des connaissances pour pouvoir traiter le problème posé
	Proposer des solutions
	Planifier l'action
	Réaliser l'action
	Evaluer l'action

Plusieurs outils de résolution de problèmes peuvent être utilisés. Les remue-méninges, le diagramme d'Ishikawa, le OOOOCP... (Qui, Quoi, Où, Quand, Comment, Pourquoi)

La démarche inductive s'appuie sur :

- des travaux dirigés pour appréhender diverses situations professionnelles (issues de compte rendu, de rapports...) de stages, de supports audiovisuels.
- des travaux pratiques privilégiant la démarche expérimentale afin de développer l'esprit d'observation et d'analyse et pour amener l'apprenant à traduire les informations recueillies sous forme de... tableaux, schémas.

TECHNOLOGIE ET ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Français/histoire - Géographie
- 2. Mathématiques - Sciences Physiques
- 3. Prévention Santé Environnement
- 4. Prise en charge de l'enfant à domicile
- 5. Technique de service à l'utilisateur

ÉVALUATION CONTINUE EN COURS DE FORMATION

Au cours de la formation, des contrôles continus de connaissances sont prévus afin d'évaluer le niveau d'avancement pédagogique des candidats. Les résultats pourront indiquer s'il y a besoin ou non d'accompagnement spécifique pour optimiser la réussite à l'examen final du CAP. De même, un CAP blanc est organisé afin de préparer les stagiaires par la mise en conditions réelles de l'examen. Les supports d'évaluations sont conçus par les formateurs en charge de la spécialité. Les épreuves terminales organisées par le Ministère de l'Éducation Nationale pour les CAP.

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Objectifs et durée

Les périodes de formation en milieu professionnel correspondent à 30% de la durée totale de la formation. Elles sont des phases déterminantes de la formation car elles permettent au stagiaire d'acquérir les compétences liées aux emplois qui caractérisent le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

La formation en milieu professionnel contribue à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel ; elle permet d'acquérir et de mettre en œuvre les compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être.

Les périodes de formation en milieu professionnel seront donc organisées en interaction avec la formation donnée en centre de formation.

La durée de la formation en milieu professionnel est 12 semaines réparties en 3 fois. Sous la responsabilité d'un tuteur professionnel, vous mettrez en pratique les connaissances apprises dans une structure qualifiée. Les périodes de formation en structures collectives et en milieu familial participent aux évaluations prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation.

DÉFINITION DU MÉTIER

Les titulaires du CAP *Accompagnant Educatif Petite Enfance* sont des professionnels qualifiés qui exercent des activités de service :

- En établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- En école maternelle ;
- En accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- A son domicile (comme salarié employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- En maison d'assistants maternels (MAM)
- Au domicile des parents (comme salarié employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

Ils peuvent, dans ces cas, avoir simultanément plusieurs employeurs.

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, en respectant ses droits et son individualité.

Il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

Par ces activités, ils contribuent au bien-être des enfants à leur domicile ou en structures dans le respect des règles du savoir-vivre ; ils savent s'adapter au contexte dans lequel se situe leur activité (respect des règles de vie ...).

Les professionnels du domaine travaillent en équipe lorsque leurs activités s'inscrivent dans une organisation du travail collective et en autonomie lorsqu'ils assument seuls, les tâches confiées.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

L'expérience professionnelle et les aptitudes personnelles permettent aux titulaires du CAP *Accompagnant Educatif Petite Enfance* d'accéder à des postes à responsabilités plus larges.

La formation permet alors la juxtaposition, d'un travail en collectivité d'une part, et d'un travail à domicile d'autre part : ce qui donne la possibilité d'avoir plusieurs employeurs.

Les titulaires du C.A.P. Accompagnant Educatif Petite Enfance peuvent envisager de poursuivre des études :

- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puéricultrice
- BAC pro Accompagnement, soins et services à la personne option A : à son domicile
- BAC pro Accompagnement, soins et services à la personne option B : en structure
- BAC pro Services aux personnes et aux territoires

